



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

génétique

Question écrite n° 18680

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la production d'ovocytes in vitro. Pour la première fois, une équipe de chercheurs franco-américaine a réussi à produire des ovocytes à partir de cellules souches embryonnaires, qui se sont développées jusqu'aux premiers stades de l'embryon. Cette découverte a d'importantes implications éthiques puisque les ovocytes obtenus in vitro peuvent à leur tour produire des cellules souches embryonnaires, dont la culture ne peut être considérée comme une atteinte à la vie et pourraient être utilisées comme une base de clonage thérapeutique. Il serait donc possible de contourner les problèmes éthiques liés au prélèvement de cellules souches sur des embryons naturels. Si cette découverte ouvre la voie à des traitements cellulaires sur mesure, il n'en reste pas moins que la possibilité de « cultiver » des embryons peut conduire à de très graves débordements. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encadrer ce type de recherche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18680

**Rubrique :** Bioéthique

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2003, page 3807